



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 31 juillet 2019

Prix de vente maximum des hydrocarbures à La Réunion à compter du 1^{er} août 2019

Les prix des produits pétroliers et gaziers à La Réunion sont fixés en application des dispositions du code de l'énergie. Le mécanisme de réglementation des prix des carburants qui en résultent permet de se conformer aux conditions réelles du marché et d'assurer la transparence sur la formation des prix hydrocarbures.

Un contexte international qui entraîne une hausse des prix des carburants et une baisse du gaz

Sur les 15 premiers jours ouvrés du mois de juillet, on constate une évolution des cotations moyennes des carburants orientée à la hausse par rapport au mois précédent : +11,6 % pour le supercarburant, +5,7 % pour le gazole. En ce qui concerne le gaz, la cotation mensuelle du BUTANE diminue à 355 \$/TM contre 415 \$/TM le mois précédent.

Par ailleurs, une hausse du fret (pour les carburants) de 17,5 % a été observée sur la même période.

De plus, à la suite d'une baisse de l'euro par rapport au dollar, la moyenne des parités sur 15 jours ouvrés s'établit à 1,1255 \$ pour 1 € pour le gaz comme pour les carburants. Ce paramètre n'impacte pas les prix de vente des produits.

Les marges de gros ainsi que les marges de détail qui sont fixées par arrêté préfectoral restent pour leurs parts inchangées.

Les frais de passage, également fixés par arrêté préfectoral évoluent, à la baisse pour les carburants (-1,76%), à la hausse pour le gaz (+1,31%).

Il en découle ainsi :

Pour le sans plomb

Le prix public est en hausse à 1,45 €/litre. Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse de la cotation.

Pour le gazole

Le prix de vente augmente à 1,14 €/litre (+3 cts). Cette évolution s'explique par la hausse de la cotation moyenne du gazole (+5,7 %). Comme pour le SSP, le fret est en hausse et la parité se déprécie.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 -



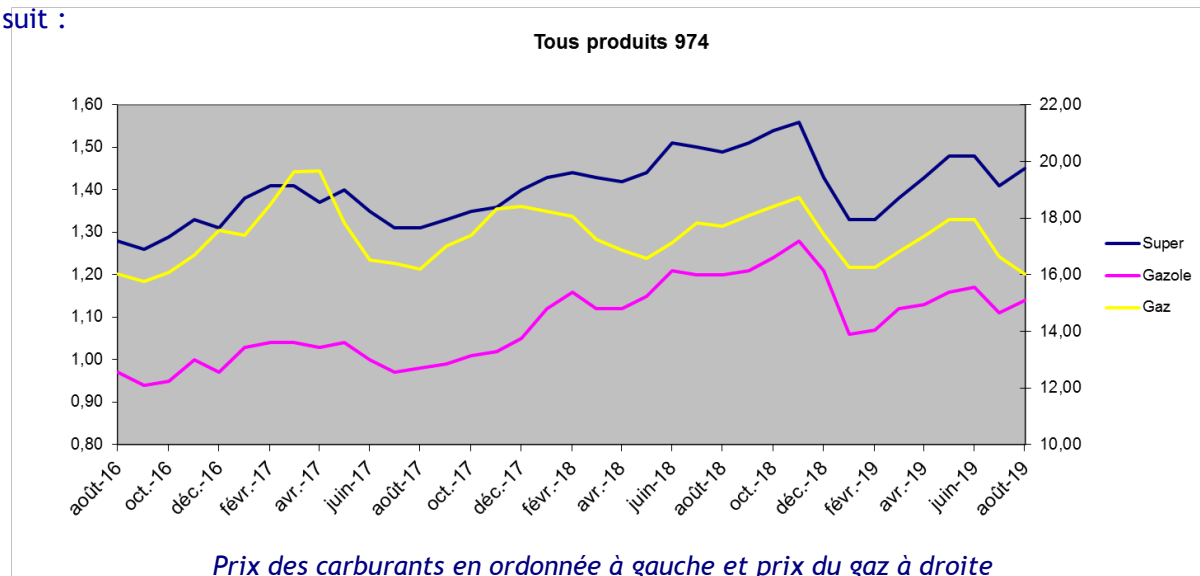
Pour le gaz

Le prix final de la bouteille est en baisse à 16,02 €. Cette évolution s'explique par les baisses des cotations mensuelles (-14,3% en cumulé). La parité Euro/Dollar ne joue pas sur le prix final. La hausse des frais de passage impacte le prix de la bouteille à la hausse à hauteur de +4 cts environ et vient contredire (à la marge) la baisse de la cotation. Le contrat de fret est inchangé. On retient toujours le prix le plus bas communiqué par les opérateurs.

En conséquence les prix des produits pétroliers et gaziers de La Réunion s'établissent de la façon suivante au 1^{er} août 2019 :

Libellé du produit	1 juil. 19	01/08/19	Evolution
Supercarburant (€/litre)	1,41	1,45	2,84%
Gazole (€/litre)	1,11	1,14	2,70%
GNR (€/litre)	0,73	0,75	2,74%
Pétrole lampant (€/litre)	0,72	0,75	4,17%
Supercarburant destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,71	0,75	5,63%
Gazole destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,73	0,75	2,74%
Gaz (€/bouteille de 12,5kg)	16,65	16,02	-3,78%

Pour information, l'historique de ces produits sur les trois dernières années se décline comme suit :



Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 -

